

**Mairie de Malataverne
Drôme**

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal des Jeunes
du vendredi 25 janvier 2019 à 17h00**

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi vingt-cinq janvier à dix-sept heures, le Conseil Municipal des jeunes de la Commune de Malataverne s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien POINT-RIVOIRE, adjoint au Maire et référent du CMJ.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 9

Procurations : 0

Absente excusée : 0

Présents : Léna Bey, Lilly Coffinet, Clémence Garnero-hornetz, Assia Jeffali, Chloé Messina, Alban Michel, Antoine Renoullin, Violette Richard, Valentin Tardy.

Procurations : -

Absente excusée : -

1/ Approbation du règlement intérieur du CMJ :

Sébastien POINT-RIVOIRE soumet comme le prévoit le règlement intérieur du CMJ (art.18) la validation de ce règlement par les élus lors de la première réunion du CMJ. Ce règlement intérieur est disponible sur le site internet de la commune.

Après en avoir débattu, l'approbation du règlement intérieur du CMJ est votée par :

Pour : 9 voix,

Abstention : 0,

Contre : 0.

2/ Election du Maire et du 1^{er} adjoint du CMJ :

Les règles de l'élection sont rappelées par Sébastien POINT-RIVOIRE. Le vote est fait à bulletin secret. Chaque conseiller vote pour un candidat à l'aide des bulletins fournis par l'équipe d'accompagnement. Le candidat qui obtient plus de 50% des votes est élu comme maire du CMJ. Si aucun candidat n'obtient 50% des voix au premier tour, il est organisé un second tour pour lequel les deux candidats ayant le plus de voix sont

qualifiés. En cas d'égalité entre les candidats, le plus âgé est qualifié au second tour. En cas d'égalité entre les candidats, au second tour, le plus âgé est élu Maire du CMJ.

2.1/ Les candidats pour la fonction de maire du CMJ sont : Léna, Lilly, Clémence, Alban, Valentin.

A l'issue des votes du premier tour, les résultats sont:

Léna 1 voix, Lilly 3 voix, Clémence 2 voix, Alban 1 voix, Valentin 2 voix.

Aucun candidat n'ayant atteint plus de 50% des suffrages un second tour est organisé. Sont qualifiés pour le second tour : Lilly avec 3 voix et Clémence 2 voix (au bénéfice de l'âge par rapport à Valentin).

A l'issue du second tour les résultats sont : Lilly 5 voix et Clémence 4 voix.

Lilly est élue maire du CMJ.

2.2/ Les candidats pour la fonction de 1^{er} adjoint du CMJ sont : Léna, Clémence, Assia, Chloé, Alban, Antoine, Violette, Valentin.

Chaque conseiller vote pour un candidat à l'aide des bulletins fournis par l'équipe d'accompagnement. Le candidat qui obtient plus de 50% des votes est élu comme 1^{er} adjoint du CMJ. Si aucun candidat n'obtient 50% des voix au premier tour, il est organisé un second tour pour lequel les deux candidats ayant le plus de voix sont qualifiés. En cas d'égalité entre les candidats, le plus âgé est qualifié au second tour. En cas d'égalité au second tour entre les deux candidats, le plus âgé est élu.

A l'issue des votes les résultats sont :

Léna 1 voix, Clémence 2 voix, Assia 1 voix, Chloé 1 voix, Alban 1 voix, Antoine 1 voix, Violette 1 voix, Valentin 1 voix.

Aucun candidat n'ayant atteint plus de 50% des suffrages, un second tour est organisé entre Clémence 2 voix et Léna 1 voix au bénéfice de l'âge.

A l'issue du second tour, les résultats sont : Léna 6 voix, Clémence 3 voix.

Léna est élue 1^{er} Adjoint du CMJ.

Les écharpes et les valisettes de travail sont remises aux élus par les anciens élus CMJ 2017-2019.

La séance est levée à 17h45.

Le CMJ 2019-2021 a été présenté lors des vœux du Maire le jour même à 18h00.